

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AOUT 2009

Le jeudi 27 août deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, CHOLET, HEMARD, HITTLER, LOISEAU, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, PILLE.

Absents excusés : Mme MALOT (Donne pouvoir à Mme BARROIS-VANNONI), M. BLONDEL (Donne pouvoir à M. DENISE), MM. LEGROS, LOPERA et PIZZAGALLI.

Monsieur Luc HITTLER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 3 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

2009-08-27 – N°1 – 4201 – Voie nouvelle du Marais – Demandes de subventions

La Ville de Caudebec-en-Caux doit, avant le 10 juillet 2010, réaliser les travaux de finition du lotissement du Marais. Il apparaît opportun de regrouper ce chantier avec celui de la création de la voie nouvelle du Marais, reliant ce lotissement à la rue Kennedy, les mêmes entreprises ayant été retenues pour les deux opérations.

Cependant, les demandes de subventions formulées en 2007 étaient basées sur des estimations de dépenses, inférieures au coût réel de ce chantier.

Il convient donc de refaire les demandes sur ces nouvelles bases issues des résultats de l'appel d'offres de 2007 :

- Travaux : 155 725.50 € HT ou 186 247.69 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 8 800 € HT ou 10 524.80 € TTC
- Mission CSPS : 1 820 € HT ou 2 176.72 € TTC

Soit un montant global opérationnel de **166 345.50 € HT ou 198 949.21 € TTC**.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions inhérentes à ce type de projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

2009-08-27 – N°2 – Budget Ville – Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2, établie comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6573 – subvention budget lotissement du Marais	235 035 €		
023 – virement à l'investissement	- 235 035 €		
TOTAL :	0 €	TOTAL :	0 €

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2315 - immobilisations en cours	- 235 035 €	021 – virement de la section de fonctionnement	- 235 035 €
TOTAL :	- 235 035 €	TOTAL :	- 235 035 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

2009-08-27 – N°3 – Budget Lotissement du Marais – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1, établie comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6045 – terrains à aménager	- 305 100 €	7015 – vente de terrains	- 540 135 €
		758 – produits divers de gestion courante : versement budget principal Ville de Caudebec-en-Caux	235 035 €
TOTAL :	- 305 100 €	TOTAL :	- 305 100 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Caudebec-en-Caux devait obligatoirement adopter une décision modificative, afin de répondre aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes qui a demandé à la Commune de prendre des mesures pour résorber les déséquilibres budgétaires. Il rappelle que l'équipe municipale actuelle s'efforce toujours de faire des économies.

2009-08-27 – N°4 – Participation financière – Formation CAE

Mademoiselle Maude GODEFROY, comme tous les agents en contrat d'accompagnement dans l'emploi recrutés à la Ville de Caudebec-en-Caux, bénéficie d'un accompagnement social et professionnel dispensé par le Bateau de Brotonne. A ce titre, elle a entrepris de passer son permis de conduire afin d'élargir son secteur de recherche d'emploi.

Ce permis sera financé par l'agent, la mission locale et la Ville de Caudebec-en-Caux.

La Ville participera à hauteur de 13 leçons de conduite, la leçon revenant à 38 euros, soit un coût total de 494 euros.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour régler cette participation à l'auto-école Vallée de Caudebec-en-Caux.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits lors d'une prochaine décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Suite à une question de Madame Corinne BARROIS-VANNONI, Monsieur le Maire rappelle que le Bateau de Brotonne accompagne les agents municipaux en CAE (recherche d'emploi, formations...).

2009-08-27 – N°5 – Règlement intérieur du City Stade

Monsieur Christian CAPRON propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur lié à l'utilisation du City Stade.

**« VILLE DE CAUDEBEC-EN-CAUX
CITY STADE
REGLEMENT INTERIEUR INSTITUANT LES REGLES D'UTILISATION**

Article 1

Le city stade est un lieu public ouvert à tous et libre d'accès comme espace de loisirs.

Le respect des règles de fonctionnement doit garantir la convivialité du lieu.

L'ouverture est fixée de 9h00 à 21h30 du lundi au dimanche.

La Ville de Caudebec-en-Caux se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation du city stade en dehors des créneaux d'ouverture.

Article 2

Il est interdit d'utiliser le terrain du city stade pour y pratiquer une activité autre que celle permise par les jeux des city stades et d'y effectuer tout rassemblement non lié à la pratique sportive.

La pratique de jeux présentant un danger pour autrui et/ou un risque de dégradation du matériel est également interdite.

Article 3

Il est demandé aux utilisateurs du city stade :

- o d'éviter tout tumulte qui pourrait troubler la tranquillité publique,*
- o d'utiliser la poubelle mise à disposition,*
- o de ne pas jeter de mégots sur la surface du jeu,*
- o de stationner et d'attacher leurs deux-roues à l'extérieur de l'aire de jeux sur l'endroit prévu à cet effet. La Ville de Caudebec-en-Caux n'est en aucun cas responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis à l'extérieur de l'enceinte.*

Article 4

Les chaussures de sport sont obligatoires sur le city stade.

Article 5

L'escalade des infrastructures est interdite.

Article 6

L'accès à l'aire de jeux est interdit aux chiens et autres animaux, ainsi qu'à tous les véhicules à moteur et aux deux-roues.

Les feux de toute nature sont strictement interdits.

Article 7

Les enfants fréquentant le city stade restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux soit respecté.

Article 8

En cas d'urgence, composez le :

- o 15 (Samu)*
- o 18 (Pompiers)*
- o 17 (Gendarmerie)*
- o 112 (Numéro d'urgence Européen)*

Article 9

L'Agent Intercommunal de Surveillance de la Voie Publique et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de faire respecter le présent règlement.

Le non-respect du règlement pourra entraîner une privation temporaire ou définitive du droit d'utilisation. Cette privation étant décidée par la Mairie. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du City Stade.

Monsieur le Maire précise que ce règlement a été rédigé en s'inspirant d'autres règlements intérieurs de City stades.

Monsieur Christian CAPRON annonce que la mise en place du City Stade devrait commencer le vendredi 28 août 2009 et que cet équipement, subventionné par le Conseil Général de Seine-Maritime, sera opérationnel pour la rentrée scolaire.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER ajoute que les associations Caudebecquaises pourront utiliser ce nouvel équipement.

Madame Denise DUTHIL demande si les portes du City Stade seront fermées à partir de 21 heures 30.

Monsieur le Maire lui répond que cet équipement ne dispose pas de portes ; c'est à la Gendarmerie de s'assurer que des rassemblements n'aient pas lieu en dehors des heures d'ouverture.

2009-08-27 – N°6 – Modification de la commission « Animations et Culture »

Mises en place lors du conseil municipal du 21 mars 2008, les commissions « Culture » et « Communication - Animations » s'avèrent, au fil des réunions, inappropriées. Il convient donc de modifier totalement la liste des représentants et de regrouper les deux commissions sous la seule dénomination : « Animations et Culture ».

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle commission comme suit :

Elus municipaux

- Yves LEROY
- Céline CIVES
- Patricia SOUDAIS-MESSAGER
- Christian CAPRON
- Sylvain HEMARD
- Luc HITTLER
- Ludovic LEGROS
- Brigitte MALOT
- Corinne PILLE
- Claude PIZZAGALLI

Membres extérieurs

- 1 représentant des associations oeuvrant dans le milieu évènementiel :
 - Manéga
 - MJ4C (Maison des Jeunes et de la Culture)
 - Union Commerciale et Artisanale
 - Cinéma « Le Paris »
 - Artis
 - Le Cercle des Poètes du Val de Seine
 - Les Liens Artistiques et Culturels
 - Les Cartophiles Caudebecquais
 - L'Amicale Laïque
 - Les Amis du Vieux Caudebec
 - Le Conseil Municipal des Jeunes
- Le personnel municipal de la Bibliothèque et du Musée de la Marine de Seine
- Jean NEVEU
- Corinne CARDON
- Sylvie DENISE
- Christel SEILLE
- Robert TARES
- Toutes les associations culturelles qui viendraient à se créer

Monsieur Yves LEROY ajoute que la commission « animations et culture » fixera les grandes orientations et que des groupes de travail seront constitués en fonction des manifestations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la composition de la nouvelle commission « animations et culture ».

2009-08-27 – N°7 – Mise à disposition d'un véhicule

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 28 mai 2009, Monsieur le Maire rappelle que la société Visio Com avait proposé à la Ville la mise à disposition d'un véhicule (9 places). Visio Com achète des véhicules sur ses fonds propres et les met à disposition des collectivités pendant 3 ans. Cette mise à disposition est financée par la publicité, toujours ciblée sur le tissu économique local.

Il rappelle également que le projet avait été présenté en commission des sports ; les membres étaient très intéressés par ce projet.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques techniques du véhicule « Handibus Cithes » (Véhicule conçu et aménagé pour faciliter l'accès aux places arrières des personnes à mobilité réduite) :

- Plancher spécifique revêtu d'un tapis antidérapant,
- Implantations évolutives :
 - o 3 fauteuils roulants + 4 places assises,
 - o 1 fauteuil roulant + 8 places assises,
 - o 8 places assises sans fauteuil roulant,
- Rampe d'accès arrière manuelle repliable avec revêtement antidérapant,
- Protège tête aux portes, poignées montoires et boîtes de rangement des fixations.

Il ajoute que la Ville devra participer financièrement à l'aménagement de ce véhicule à hauteur de 5 500 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à signer la convention pour la mise à disposition du minibus CITHES,
- à inscrire le montant nécessaire au budget primitif 2010.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cas où la publicité ne parviendrait pas à financer le minibus CITHES, la Ville choisirait un véhicule plus ordinaire et de taille inférieure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et le charge de faire aboutir ce dossier dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire précise que ce véhicule sera affecté au transport à la demande et les associations Caudebecquaises pourront également en disposer. D'autres Villes de Seine-Maritime utilisent déjà ce système à l'exemple de Pavilly.

Monsieur Luc HITTLER demande s'il est envisageable de percevoir certaines subventions.

Monsieur le Maire lui répond qu'il se renseignera ; il ajoute que la Ville disposera d'un droit de regard sur la publicité.

2009-08-27 – N°8 – Cinéma le Paris – Modification régie municipale

Vu la délibération en date du 8 décembre 1999, instituant une régie d'avances et de recettes pour le Cinéma « Le Paris »,

Vu la délibération du 29 décembre 1999, modifiant la décision institutive,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'extension de la régie du Cinéma « Le Paris », pour l'encaissement contre un reçu P.1.R.Z. pour les tickets des comités d'entreprises,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 4 de la décision du Conseil Municipal, en date du 8 décembre 1999, instituant la régie municipale de recettes et d'avances du Cinéma « Le Paris » comme suit :

« Article 4 :

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire,
- Chèques,
- Reçus P.1.R.Z. pour les tickets des comités d'entreprises.

Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraire,
- Chèques.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Trésorerie de Caudebec-en-Caux. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification de l'article 4 de la décision du Conseil Municipal en date du 8 décembre 1999.

Monsieur Yves LEROY précise que cette délibération permettra d'encaisser les tickets des comités d'entreprises au même titre que la carte région loisirs, le pass culture ou le pass jeune.

2009-08-27 – N°9 – Dénomination du gymnase et des vestiaires

Comme évoqué par Monsieur Ludovic LEGROS lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2009, et après avoir obtenu l'accord des familles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner les noms de :

- o Emile MICHALON pour le gymnase,
- o Gérard BOUILLON pour le vestiaire hommes,
- o Régine DENISE pour le vestiaire femmes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces nouvelles dénominations.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que ces basketteurs méritent cet hommage ; ces dénominations lui tiennent particulièrement à cœur.

Monsieur le Maire remercie les familles qui ont accepté que la Ville rende hommage à leur proche, ainsi que la présence de Monsieur Marcel MICHALON, frère d'Emile MICHALON. Ces personnes ont marqué la vie de la Commune et se sont investies pour une association.

Monsieur le Maire ajoute que la date de l'inauguration du gymnase devra convenir à toutes les familles et à la Ville.

2009-08-27 – N°10 – Subvention exceptionnelle

Pour faire suite à l'épreuve de l'Hexagonal VTT (Tour de France VTT) qui s'est déroulée le jeudi 13 août 2009 à Caudebec-en-Caux et qui a rencontré un vif succès, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention figurent au budget primitif 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Hexagonal VTT.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation a donné une très bonne image de la Ville, cette étape ayant bénéficié d'un reportage sur France 3. Les organisateurs ont été très satisfaits de l'accueil des Caudebecquais.

La Ville a également pu profiter de la présence de Miguel MARTINEZ, Champion Olympique et Champion du Monde de VTT.

Monsieur le Maire ajoute que cette épreuve a été subventionnée à hauteur de 5 000 € par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, 7 000 € par le Département et 7 000 € par la Région. Le Département de Seine-Maritime, très présent, a également pris en charge le repas des organisateurs.

Monsieur Christian CAPRON remercie la Vie locale, les Services techniques, ainsi que tous les bénévoles et associations qui ont permis la réussite de cette manifestation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2009-08-27 – Arrêtés de subvention

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Par le Centre National de la Cinématographie :
 - o Rénovation de la salle de cinéma « Le Paris » : 20 000 €
- Par le Centre National pour le Développement du Sport :
 - o Construction d'un city stade : 7 000 €

Monsieur le Maire ajoute qu'un léger emprunt sera contracté pour la chaudière du cinéma ; il sera remboursé sur 7 ans grâce aux économies d'énergie.

2009-08-27 – Fleurissement de la Ville

Monsieur le Maire félicite l'équipe municipale des espaces verts pour la qualité de leur travail et en particulier pour le fleurissement de la Ville. Il a eu beaucoup de remarques positives de Caudebecquais.

2009-08-27 – Recrutement aux Ecoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville a procédé au recrutement de deux agents, en application de la délibération du 19 février 2009 autorisant le Maire à avoir recours à l'emploi saisonnier :

- Madame Corinne CARDON – Recrutée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au pôle services à la population pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010, à raison de 20 heures par semaine. Elle sera affectée à l'école maternelle « les Tourtelles » pour assister les enseignants, à la restauration scolaire, au ménage, ainsi qu'à l'entretien dans les divers locaux de la Ville.
- Mademoiselle Noémie DEMARET – Recrutée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au pôle services à la population pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010, à raison de 25 heures par semaine. Elle sera affectée à la surveillance de la restauration scolaire, au ménage du cinéma et des différents bâtiments communaux, au transport à la demande des administrés, ainsi que différentes tâches administratives et le port de plis.

2009-08-27 – Urbanisme

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Renonciation au droit de préemption urbain :

- 17 juin : M. CHAUVEAU/SCI VAL DE SEINE (350 000€ - quai Guilbaud),
- 8 juillet : M. DUFOSSE/Mme DECAUX (118 000€ - rue de la République),
- 4 août : Mme WILLOT/SCI PROVENCAL (1 500€ - rue Saint Clair),
- 4 août : SECC/SCI PROVENCAL (20 000€ - rue Henri Bailleul),
- 5 août : M. DOYHAMBOURE (80 000€ - route d'Yvetot).

2009-08-27 – Présentation du site Internet de la Ville

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la présentation du site Internet de la Ville qui se déroulera le samedi 12 septembre 2009 à 10 heures en salle du Conseil Municipal.

2009-08-27 – Départ à la retraite

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à partager le verre de l'amitié à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Jacques DURAME. Cette manifestation se déroulera le lundi 21 septembre 2009 à 17 heures 15 en salle du Conseil Municipal.

2009-08-27 – CMJ – Organisation d'un Mini triathlon

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER rappelle que le Conseil Municipal Jeunes organise un mini triathlon le mercredi 16 septembre 2009. Les épreuves seront : la natation, le VTT et la course à pied. La Communauté de Communes a accepté que la piscine soit ouverte pour l'occasion.

Elle précise que les enfants intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire à la vie locale ; un certificat médical récent sera exigé.

2009-08-27 – Travaux de l'été

Monsieur le Maire cite les travaux réalisés durant l'été :

- CSC : travaux de peinture, tuyauterie, wc...
- Gymnase : réparation des sanitaires, nettoyage
- Ecoles : remplacement des fenêtres de l'école des Tourterelles ; pour les fenêtres qui n'ont pas encore été changées, l'entreprise s'adaptera au rythme des enfants. D'importantes économies d'énergie sont à prévoir. Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, les sols des Ecoles avaient été changés. Le remplacement de la toiture est en projet.

2009-08-27 – Grippe A (H1 N1)

Monsieur le Maire annonce que la Commune a pris des dispositions pour faire face au virus de la Grippe A (H1 N1) ; des masques pour le personnel communal sont d'ores et déjà stockés à la Maison de Retraite Maurice Collet. Le plan de sauvegarde communale est en cours de validation auprès de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, il sera ensuite envoyé en Préfecture. Le Plan de Continuité d'Activités est lui aussi en cours de finalisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les spécialistes annoncent un nombre important de malades et qu'en conséquence, la Ville doit s'organiser. Pour ce faire, il a assisté à une réunion avec les médecins et les infirmiers du Canton de Caudebec-en-Caux, le mardi 25 août 2009 à 20 heures 30, en Mairie de Caudebec-en-Caux.

La salle de la Tour d'Harfleur sera un centre de consultations dédiées, c'est-à-dire une structure capable de renforcer l'action des médecins libéraux.

Une note à l'intention du personnel communal est actuellement en préparation afin de l'informer de l'importance de la vaccination (Ce ne sont que des recommandations, toujours sur la base du volontariat).

Madame Corinne BARROIS-VANNONI, ajoute que cette grippe n'a pas un caractère de gravité important ; l'ADMR et l'ADEF sont en relation.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine représente une zone à l'échelle du département.

Monsieur Yves LEROY ajoute que certaines communes ont aussi mis en place une aide logistique pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire annonce qu'il fera une information à la presse pour inciter les personnes plus fragiles à se faire connaître auprès des services de la Ville.

2009-08-27 – Rentrée

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal que la rentrée a lieu mercredi 2 septembre 2009 pour les collégiens et jeudi 3 septembre 2009 pour les primaires.

2009-08-27 – Animations

Monsieur Yves LEROY souligne que l'été a été riche en animations.

Il annonce les manifestations programmées à ce jour :

- La fête du Cidre – le dimanche 27 septembre 2009,
- Course de vitesse motonautisme – les 3 et 4 octobre 2009 ; il reste quelques autorisations à obtenir.

2009-08-27 – Animations – Résidence Paul Bréchet

Madame Céline CIVES présente les animations proposées à la résidence Paul Bréchet :

- Animation Jeux (réservée aux plus de 60 ans) – C'est un succès,
- L'animation couture.

2009-08-27 – Transport à la demande

Madame Céline CIVES informe le Conseil Municipal que le transport à la demande fonctionne bien ; il sera poursuivi.

2009-08-27 – Locaux du Grand Port Maritime de Rouen

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de rachat des locaux du Grand Port Maritime de Rouen est en cours de finalisation ; il espère qu'il aboutira avant la fin de l'année. Il ajoute que l'espace sera vraisemblablement partagé avec la CVS.

2009-08-27 – Championnat de France des Elus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christian CAPRON va participer au Championnat de France cycliste des Elus qui se déroulera le samedi 19 septembre 2009 à Roye dans la Somme.

La séance est levée à 19 heures 30.

Monsieur Marcel MICHALON souhaite prendre la parole. Il remercie chaleureusement, au nom de toute sa famille, le Conseil Municipal de rendre hommage à Emile MICHALON, son frère.

Il précise qu'il fera tout son possible pour être présent le jour de l'inauguration, en présence de sa mère, âgée de 83 ans.

Monsieur Marcel MICHALON ajoute qu'il a beaucoup côtoyé Caudebec-en-Caux, c'est une commune charmante qu'il apprécie beaucoup.

B. CORITON
P. DENISE
C. BARROIS-VANNONI
S. HEMARD
C. PILLE

Y. LEROY
C. CIVES
R. CHOLET
L. HITTLER

P. SOUDAIS-MESSAGER
C. CAPRON
D. DUTHIL
R. LOISEAU